

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 10 février 2020, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Ms Gérard Grenier, maire, Patrick Bacon, Gérald Ruel et Alain Fradette,  
conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères

Absente : Mme Chantale Gagné, conseillère

Les membres présents forment quorum.

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

## **2020-02-014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

## **2020-02-015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

## **2020-02-016 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

<b><u>1. Comptes payés :</u></b>	
Journal des achats au 31 janvier 2020	88572.18 \$
Rapport mensuel des salaires	18814.93 \$
Total des comptes payés :	107387.11 \$
<b><u>2. Comptes à payer :</u></b>	
Analyse des comptes à payer au 31 janvier 2020	112336.07 \$
Factures ajoutées au bordereau	- \$
Total des comptes à payer :	112336.07 \$
3. Le total des comptes est de :	219723.18 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

## **2020-02-017 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

- CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9,11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;
- CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;
- CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

### ADOPTÉ

#### **2020-02-018 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu ce qui suit :

- 1- Approuver l'état préparé par la directrice générale/secrétaire-trésorière et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour les taxes envers la municipalité;
- 2- Expédier, par courrier recommandé, un avis aux personnes endettées envers la municipalité selon les critères suivants;
  - Ayant des arrérages d'un an et un solde de 500 \$ et plus pour l'ensemble de ses comptes de taxes;
  - Ayant des arrérages de deux ans et un solde de 100 \$ et plus;
  - Ayant des arrérages de trois ans et un solde de 25 \$ et plus;
  - Donner jusqu'au 19 mars 2020 pour acquitter leur dû ou prendre entente de paiement avec la directrice générale/secrétaire-trésorière. Le 20 mars 2020, les soldes impayés, de même que les immeubles ne répondant pas à ces critères mais étant vendus pour les arrérages par la Commission scolaire des Monts-et-Marrées, seront ajoutés à la liste présentée à la MRC de la Matapédia en conformité à l'article 1024 du Code civil du Québec, afin d'enclencher la procédure de vente pour non-paiement de taxes.
- 3- Expédier un avis à toutes personnes ayant des arrérages d'un an, de plus de 100 \$, mais inférieur à 500 \$, leur spécifiant que des procédures pourraient être entreprises s'ils ne paient pas leurs taxes avant le 31 mars 2020.

### ADOPTÉ

#### **2020-02-019 DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT SUR LES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2 ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2019**

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2019 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes :

Entretien d'hiver : 153 767.77\$  
 Entretien d'été : 100 114.32\$  
 Dépenses d'investissement : 253 882.09 \$

### ADOPTÉ

**2020-02-020 ACQUISITION DE CAMION WESTERN STAR 2020 - SIGNATAIRE**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu de nommer Monsieur Gérard Grenier, maire et Madame Karine Dostie, directrice générale comme signataire pour le contrat d'achat du camion de déneigement Western Star 2020.

**ADOPTÉ**

**2020-02-021 MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA – DÉTECTION DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de mandater la MRC de La Matapédia pour faire la détection de fuites sur l'entièreté du réseau d'aqueduc de la municipalité afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales au niveau de l'économie en eau potable.

**ADOPTÉ**

**2020-02-022 MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA – BILAN DE L'EAU**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de mandater la MRC de La Matapédia pour réaliser les rapports du bilan de l'eau exigé par le ministère des Affaires municipales.

**ADOPTÉ**

**2020-02-023 MANDAT – ASSISTO INC.**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de mandater la firme d'ingénieur Assisto Inc. afin d'effectuer une évaluation préliminaire complémentaire pour l'alternative avec un approvisionnement en eau de surface au coût de 14 500 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**2020-02-024 MANDAT – ÉCHO-TECH – MESURE DES BOUES**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu de mandater l'entreprise Écho-Tech pour faire la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés au coût de 1475 \$ avant taxes moins 15 % consenties, car l'offre est acceptée avant le 15 avril 2020.

**ADOPTÉ**

**2020-02-025 DEMANDE DE PIIA – LOT 3 414 739**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 739 permettant de refaire la toiture de la maison avec de la tôle ancestrale de couleur noire. Le tout tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉ**

**2020-02-026 APPUI – CLUB DE SKI DE FOND MONT-CLIMONT – DEMANDE FDT**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'appuyer le club de ski de fond Mont-Climont dans leur demande de subvention au FDT offert par la MRC de La Matapédia pour procéder au renouvellement de leurs équipements de ski de fond. Le projet est évalué à environ 16 000 \$.

**ADOPTÉ**

**2020-02-027 FINANCEMENT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS – ALIMENTATION EN EAU POTABLE PARC PARENT**

CONSIDÉRANT que la municipalité a modifié le règlement 169-2017 par les règlements 186-2019 et 186-2019;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales a approuvé les règlements;

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de demander :

- un financement temporaire d'un montant de 2 157 350\$ pour la réalisation du projet d'alimentation en eau potable du Parc Parent.
- De fermer le prêt numéro 1 qui avait été consenti pour le même projet au montant de 1 039 852 \$;
- D'autoriser M. Gérard Grenier, maire et Mme Karine Dostie, directrice générale à signer les documents.

**ADOPTÉ**

**2020-02-028      CONGRÈS DE L'ADMQ 2020**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu que la directrice générale/secrétaire-trésorière assiste au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 17-18-19 juin prochain à Québec tel que stipulé à son contrat de travail, les frais du congrès, de déplacement et autre sont à la charge de la Municipalité. Le tout tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ**

**2020-02-029      LOCAL DU BINGO - CENTRE MUTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'autoriser le comité du Bingo à utiliser le sous-sol du Centre multifonctionnel pour leur bingo hebdomadaire pour la période de juin 2020 au mois de mai 2021.

**ADOPTÉ**

**DIVERS**

**RAPPORT DES COMITÉS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

**2020-02-030      LEVÉE DE LA SEANCE**

Il est proposé par M. Patrick Bacon de lever la séance. Il est 20 h 44.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karine Dostie, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.